RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 23334
Numéro SIREN : 508 746 583
Nom ou dénomination : NEOXIA PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2018 sous le numéro de dépôt 90252



20180902522017

DATE DEPOT : 10/09/2018

N° DE DEPOT : 90252

N° GESTION : 2008B23334

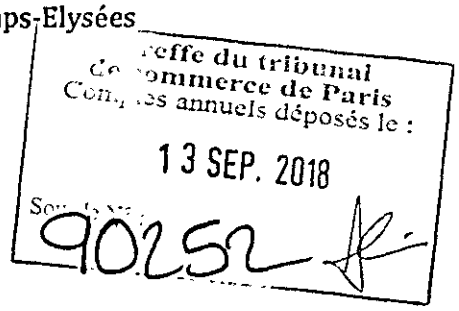
N° SIREN : 508746583

DENOMINATION : NEOXIA PARTNERS

ADRESSE : 27 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris

MILLESIME : 2017

NEOXIA PARTNERS
Société par actions simplifiée au capital de 1.831.730 €
Siège social : 27 avenue des Champs-Elysées
75008 Paris
508 746 583 RCS Paris



ARTICLE R. 225-64 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE 2017

Proposition d'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2017 s'élevant à 19.835 € soumise à l'assemblée

- le résultat déficitaire, soit 11.049 €
au compte «report à nouveau» débiteur de 319.212 €, ainsi porté négativement à 330.262 €.

Résolution d'affectation votée lors de l'assemblée générale du 29 juin 2018

L'assemblée générale approuvant les propositions de la présidente, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, s'élevant à 11.049 €, pour sa totalité au compte « report à nouveau », débiteur de 319.212 €, ainsi porté négativement à 330.262 €.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des 3 précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Paris
le 29 juin 2018

Le Président : La société DELTALEAN
Représentée par Gilles MERGOIL

FRANCOIS TROLLUX
Diplôme E.S.C.
Expert Comptable inscrit au Tableau de Paris
Commissaire aux Comptes
près la Cour d'Appel de Versailles

SAS NEOXIA PARTNERS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 310 200 €
RCS PARIS 508 746 583
27 Avenue des Champs-Elysées
75008 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

25, Allée Blaise Pascal
78460 - CHEVREUSE
Tel 01.30.52.42.02
E-mail actea.audit@wanadoo.fr

NEOXIA PARTNERS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 310 200 €
RCS PARIS 508 746 583
27 Avenue des Champs-Elysées
75008 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **NEOXIA PARTNERS** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

I - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

III - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote ont été communiquées dans le rapport de gestion.

IV - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

V - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Le 14 Juin 2018

François TROLLUX
Commissaire aux comptes membre
de la Compagnie Régionale de Versailles

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise NEOXIA PARTNERS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 27 AVE DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS

SIREN 508746583

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2017 Net 3
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	1 441 730	042		1 441 730
	Total I (5)	044	1 441 730	048		1 441 730
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Créances (2) — Autres* (3)	072	187 597	074		187 597
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	52 147	086		52 147
	Charges constatées d'avance*	092		094		
	Total II	096	239 744	098		239 744
	Total général (I + II)	110	1 681 474	112		1 681 474

PASSIF			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 310 200
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	(319 213)
	Résultat de l'exercice	136	(11 049)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	979 939
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 696 754)	172	701 535
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	701 535
	Total général (I + II + III)	180	1 681 474

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195
(2)	Dont creances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	184 467		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code general des impôts) — Désignation de l'entreprise NEOXIA PARTNERS — Néant ☐*

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 — Exercice N clos le 31/12/2017

						N		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			dont export et livraisons intracommunautaires	209	210		
	Production vendue	Biens			215	214		
		Services*			217	218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stock (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240		
	Autres charges externes* : (dont credit bail : - mobilier..... - immobilier :)					242	3 473	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	76	244	76
	Rémunérations du personnel*					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements*					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	3 549	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(3 549)	
	Produits financiers (III)		280	2 700		Charges financières (V)	294	10 200
	Produits exceptionnels (IV)						290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)							310	(11 049)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 314 — 11 049

								N	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles*						322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritir						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport ma						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Poles de competitivite hors CICE (art 44 undecies)	990				
	Dont divers — ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350		
	Dont divers — Creance due au report en arriere du deficit				346				
	Dont divers — Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Benefices col 1 Deficit col 2	352	354	11 049
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables :* 22 057 dont imputés sur le résultat							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Benefices col 1 Deficit col 2	370	372	11 049

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

L'exercice clôturé au 31122017 présente un montant total du bilan de 1 681 474 €
et dégage un résultat de (11 049) €

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèse de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des régles et méthodes d'un exercice à l'autre

et selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L-123-12 à R123-172 à R123-208 du Code de commerce et conformément aux dispositions des réglements révisants le PCG établi par l'autorité des normes comptables.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Dans le cadre des nouvelles régles issues des réglements CRC 2002 - 10 sur les amortissements et dépréciations, il a été fait application des mesures de simplifications réservées aux PME. Les plans d'amortissement initiaux n'ont pas été modifiés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations - Amortissements

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/06/18
Tenue de compte EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 441 730			1 441 730
TOTAL GÉNÉRAL	**1 441 730**			**1 441 730**

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/06/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

Bilan Simplifié

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/06/18
Tenue de compte EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 441 730		1 441 730	1 441 730
ACTIF IMMOBILISE	1 441 730		1 441 730	1 441 730
Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	187 597		187 597	184 525
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	52 147		52 147	56 686
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	239 744		239 744	241 211
TOTAL GÉNÉRAL	**1 681 474**		**1 681 474**	**1 682 941**

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	1 310 200	1 310 200
Écarts de réevaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(319 213)	(298 377)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(11 049)	(20 835)
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	979 939	990 987
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		1 200
Autres dettes	701 535	690 754
Produits constatés d'avance		
DETTES	701 535	691 954
TOTAL GÉNÉRAL	**1 681 474**	**1 682 941**

© Sage

Compte de Résultat Simplifié

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/06/18
Tenue de compte EURO

RESULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
PRODUIT D'EXPLOITATION			
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matiéres premiéres et approvisionnements			
Variation de stock [matiéres premiéres et approvisionnements]			
Autres charges externes		3 473	18 354
Impôts, taxes et versements assimilés		78	601
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges			3
CHARGES D'EXPLOITATION		3 549	18 958
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 549)	(18 958)
Produits financiers		2 700	1 767
Produits exceptionnels			24 582
Charges financières		10 200	8 554
Charges exceptionnelles			21 672
Impôts sur les bénéfices			
BÉNÉFICE OU PERTE		**(11 049)**	**(20 835)**

RESULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		**(11 049)**
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		**(11 049)**

© Sage

L'exercice clôturé au 31122017 présente un montant total du bilan de 1 681 474 € --
et dégage un résultat de (11 049) €

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèse de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des régles et méthodes d'un exercice à l'autre

et selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L-123-12 à R123-172 à R123-208 du Code de commerce et conformément aux dispositions des réglements révisants le PCG établi par l'autorité des normes comptables.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Dans le cadre des nouvelles régles issues des réglements CRC 2002 - 10 sur les amortissements et dépréciations, il a été fait application des mesures de simplifications réservées aux PME. Les plans d'amortissement initiaux n'ont pas été modifiés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations - Amortissements

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/06/18
Tenue de compte EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financiéres	1 441 730			1 441 730
TOTAL GÉNÉRAL	**1 441 730**			**1 441 730**

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 14/06/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage